Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 022-272200015-20260901-BCA2026M0949-DE

ROSTRENEN – LA CROIX HAUTE – (2664)
CONVENTION DE SERVITUDES AUTORISATION DE SIGNER

DELIBERATION BCA 2026 M09 49
Bureau du Conseil d'Administration du 1er septembre 2026

Membres délibérants présents :
Mme Gaëlle ROUTIER, Mme Sylvie GUIGNARD, Mme Marie- Chantal NACIRI, Mme Nadège LANGLAIS
Mr. Patrice KERVAON, Mr. Jean-Claude DAUPHIN, Mr. Raphael LE MEHAUTE.

Assistait à la séance, avec voix consultative :
Mr Jean-Denis MEGE, Directeur Général

Assistaient à la séance :
Mr Pierre PESTEL, Directeur Financier
Monsieur François AUSSANAIRE, Directeur de la Clientèle et des Territoires
Mme DRUILLENNEC Emanuelle, Directrice du Patrimoine
Mme Lydia ALLORY, Assistante Direction Générale
Mr. Pascal LE MAUX, Juriste Direction Prospective et Juridique

Vu l'article L.323.6 du Code de l'énergie,
Vu l'article R.421-16 du Code de la construction et de l'habitation,
Vu la délibération CA n°2022/M01/12 du CA du 7 janvier 2022 relative aux délégations de compétences accordées au BCA,
Vu la délibération CA n°2022 M03 32 du CA du 31/03/2022 relative aux délégations de compétence accordées au BCA,
Vu la délibération du CA n°2026 M06 10 du CA du 16 juin 2026 relative aux délégations de compétences accordées au Bureau par le Conseil d'Administration,
Vu la délibération du CA n°2026 M06 11 du CA du 16 juin 2026, relative aux délégations de compétences accordées au Directeur Général par le Conseil d'Administration en matière d'emprunts et placements de fonds.

CONTEXTE

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique et afin de permettre l'établissement et l'exploitation d'une installation d'électricité en souterrain de parcelles sises dans notre patrimoine, une convention de servitudes doit être signée avec ENEDIS sur le site suivant permettant d'utiliser la parcelle ci-dessous désignée en vue d'y enterrer une ligne électrique :

Cité	Commune	Adresse	Références cadastrales
2664	ROSTRENEN	La Croix Haute	Section BC n°330

PROBLEMATIQUE

Par cette convention, les droits suivants sont consentis :

- Etablir à demeure, une canalisation souterraine, ainsi que ses accessoires,
- Etablir si besoin des bornes de repérage,
- Etablir un ou plusieurs coffret(s)s et/ou ses accessoires avec pose d'un câble.

Cette convention est consentie et acceptée sans aucune indemnité.

Il est précisé qu'elle fera l'objet d'une réitération par acte authentique, en vue de sa publication au service de la publicité foncière.

Envoyé en préfecture le 08/09/2026
Reçu en préfecture le 08/09/2026
Publié le
ID : 022-272200015-20260901-BCA2026M0949-DE

Considérant ce qui précède, il est proposé aux membres du Bureau du Conseil d'Administration :

- D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer la convention, portant sur le site ci-dessous désigné :

Cité	Commune	Adresse	Références cadastrales
2664	ROSTRENEN	La Croix Haute	Section BC n°330

- D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer la réitération de cette convention par acte authentique, en vue de sa publication au service de la publicité foncière,
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Directeur Général pour la mise en œuvre de cette décision et de signer tout document se rapportant à la régularisation définitive de ces opérations.

Le Bureau du Conseil d'Administration
Après en avoir délibéré

- Autorise Monsieur le Directeur Général à signer la convention, portant sur le site ci-dessous désigné :

Cité	Commune	Adresse	Références cadastrales
2664	ROSTRENEN	La Croix Haute	Section BC n°330

- Autorise Monsieur le Directeur Général à signer la réitération de cette convention par acte authentique, en vue de sa publication au service de la publicité foncière,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Directeur Général pour la mise en œuvre de cette décision et de signer tout document se rapportant à la régularisation définitive de ces opérations.

Voté à l'unanimité

TERRES D'ARMOR HABITAT
VOTRE SOLUTION

La Présidente,
Gaëlle ROUTIER
Conseillère Départementale du Canton de Plélo

